



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Relations diplomatiques avec la Côte d'Ivoire suite à l'élection présidentielle

Question écrite n° 34243

Texte de la question

Mme Justine Benin alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire qui s'est tenue le 31 octobre 2020. Cette élection contestée, voire boycottée par les oppositions, a reconduit M. Alassane Ouattara pour un troisième mandat présidentiel, alors que des candidatures ont été empêchées, que des bureaux de vote n'ont pas pu ouvrir et que les résultats eux-mêmes demeurent flous. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire menace de s'enfoncer dans la violence jour après jour, faisant craindre le pire pour les Ivoiriens qui se retrouvent aujourd'hui otages de désordres politiques et institutionnels nationaux. La France a toujours eu des liens diplomatiques, culturels et économiques très forts avec la Côte d'Ivoire, tout particulièrement au regard de l'importance de la communauté ivoirienne vivant dans le pays. Pour autant, les Français sont aujourd'hui inquiets pour l'avenir de leur pays, et la France se doit d'être vigilante sur le maintien de la stabilité et de la démocratie en Côte d'Ivoire. Il est primordial que la France, par son réseau diplomatique, porte une voix forte pour le respect des libertés fondamentales des citoyens et pour le pluralisme dans les institutions ivoiriennes. Ainsi, elle souhaite savoir quelles actions diplomatiques la France entend mettre en œuvre pour s'assurer du maintien de la paix en Côte d'Ivoire.

Texte de la réponse

Depuis l'élection présidentielle du 31 octobre dernier et la confirmation de la victoire d'Alassane Ouattara par le Conseil constitutionnel le 9 novembre dernier, la France continue de suivre la situation en Côte d'Ivoire avec attention. Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères s'est ainsi rendu dans le pays les 13 et 14 décembre derniers pour représenter la France à l'investiture présidentielle. À cette occasion, il a été reçu en audience par le Président ivoirien et ils ont notamment évoqué la situation en Côte d'Ivoire et les initiatives pour favoriser l'apaisement et la réconciliation. Lors de cette visite, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères a également réaffirmé que l'objectif de tous les acteurs ivoiriens devait à présent être l'apaisement. Dans ce contexte, la rencontre qui était intervenue le 11 novembre entre le Président Ouattara et l'ancien Président Henri Konan Bédié constituait un premier geste important pour ouvrir un processus de dialogue. Lors de son investiture, le Président Alassane Ouattara a également annoncé de nouveaux gestes, notamment la nomination d'un ministre de la réconciliation nationale, la mise en œuvre d'un dialogue politique avec l'opposition, et la réforme de la Commission électorale. Certaines mesures visant des responsables politiques ont, en outre, été allégées et d'autres personnalités qui avaient quitté le pays suite aux élections sont récemment revenues en Côte d'Ivoire. Dans ce contexte, nous notons que les élections législatives du 6 mars dernier se sont tenues avec la participation de la quasi-totalité des partis politiques ivoiriens et dans un climat apaisé. La Commission électorale indépendante a depuis annoncé les résultats provisoires du scrutin le 9 mars et tout comme le peuple ivoirien et les autres partenaires de la Côte d'Ivoire, nous attendons désormais la proclamation des résultats définitifs par le Conseil constitutionnel. Nous soulignons également l'importance que l'ensemble des acteurs politiques maintiennent ce climat apaisé, continuent de favoriser le dialogue, et recourent aux voies légales pour régler tout différend éventuel. Ces dernières évolutions constituent des avancées positives. La France souhaite qu'elles puissent se poursuivre pour contribuer à l'apaisement et au processus de réconciliation. Enfin, la France

l'a dit à plusieurs reprises, au nom de la relation étroite et unique qui la lie à la République de Côte d'Ivoire : le règlement des différends entre les autorités ivoiriennes et l'opposition doit se faire dans le respect du cadre constitutionnel et de l'État de droit, et par le dialogue.

Données clés

Auteur : [Mme Justine Benin](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34243

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8311

Réponse publiée au JO le : [13 avril 2021](#), page 3293